



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12

Date de la convocation : le 27 juin 2024

Date de publication : 9 juillet 2024 au 9 septembre 2024

CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE CHÈQUES-VACANCES

Monsieur le Maire explique que la Commune de Séze peut encaisser les chèques-vacances pour sa régie de recettes de l'Espace Saint-Eloi pour les produits suivants :

- Droits d'entrée
- Visites guidées
- Ventes d'ouvrages

L'encaissement des chèques-vacances est soumis à la signature d'une convention avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV).

L'adhésion par convention à l'ANCV est gratuite et s'effectue de façon dématérialisée, une commission de 2,5% est prélevée par l'ANCV sur le remboursement des chèques-vacances.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) afin de pouvoir encaisser ce mode de règlement et d'autoriser le régisseur titulaire et les mandataires suppléants de la régie de recettes de l'Espace Saint-Eloi à recevoir les chèques-vacances comme titre de paiement dès signature de la convention.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER la demande de conventionnement auprès de l'Agence Nationale Chèques-Vacances.
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale Chèques-Vacances et toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Joël ARPIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Joël Arpin", written in a cursive style.